

**SYNTHESE DU RAPPORT DE LA MISSION D'ÉVALUATION IRRS
RÉALISÉE À L'ASN EN AVRIL 2009 PAR 12 EXPERTS INTERNATIONAUX
COORDONNÉS PAR L'AIEA**

À la demande des autorités françaises, une équipe d'auditeurs internationaux composée de vingt-quatre experts s'est rendue à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), l'Autorité française de contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, en novembre 2006, afin de mener la première mission d'audit IRRS dite « full scope ». Le but de cette mission était, d'une part, d'examiner les dispositions mises en œuvre en France vis-à-vis des normes de sûreté de l'AIEA et, d'autre part, de partager des connaissances et de confronter les expériences entre l'ASN et les auditeurs de la mission IRRS en matière de contrôle de la sûreté nucléaire et la radioprotection.

En mars 2008, l'ASN a demandé une mission IRRS de suivi pour examiner les mesures prises pour répondre aux recommandations et aux suggestions présentées dans le rapport de la mission IRRS de 2006. Le champ d'intervention retenu pour cette mission IRRS de suivi portait sur l'ensemble des installations et des activités contrôlées par l'ASN comprenant des centrales nucléaires, des réacteurs de recherche, des installations du cycle du combustible, les activités médicales, industrielles et de recherche mettant en jeux des rayonnements ionisants, des installations de stockage de déchets, le démantèlement et la réhabilitation des sites et sols pollués, ainsi que la communication et l'information du public. Cette mission couvrait également l'application du Code de conduite relatif à la sûreté et à la sécurité des sources radioactives.

Cette mission de suivi a été menée du 29 mars au 3 avril 2009 par une équipe IRRS composée : de 12 experts en contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection provenant de onze Autorités de sûreté nucléaire étrangères et de quatre agents de l'AIEA. À l'issue de leur revue, ce groupe d'experts a reconnu que l'ASN avait pris des dispositions pour améliorer ses performances tout en faisant face à de nouveaux défis.

Préalablement à la mission, l'ASN a fourni à l'équipe d'experts un ensemble de documents soigneusement préparé comprenant une auto-évaluation de son organisation et de ses pratiques, le plan d'action mis en œuvre pour répondre aux conclusions de la mission de 2006 ainsi qu'un rapport portant sur son état d'avancement.

Au cours de cette mission, en complément à l'examen réalisé par les experts, des échanges ont eu lieu sur les sujets de fond portant sur : l'indépendance des Autorités de sûreté nucléaire, les relations entre l'ASN et son appui technique, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) et les incidents dans le domaine médical. La mission de suivi de l'IRRS incluait une série d'interviews et de discussions avec des agents de l'ASN ainsi que des observations sur le terrain d'actions réglementaires en complément de celles qui avaient été faites lors de la mission IRRS de 2006.

L'équipe d'auditeurs internationaux a conclu que l'ASN avait pris des initiatives en vue de répondre de manière systématique aux recommandations et aux suggestions qui leur avait été faites lors de la mission IRRS de 2006. Des progrès notables et de nombreuses améliorations ont été apportées dans de nombreux domaines grâce à la mise en œuvre d'un plan d'action prenant en compte l'ensemble des recommandations et des suggestions des experts. Les experts ont constaté que ce plan d'action était déjà largement mis en œuvre.

Les auditeurs ont par ailleurs noté que l'ASN, Autorité administrative indépendante de l'État français créée en 2006, était pleinement opérationnelle pour le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection. L'ASN contrôle la sûreté nucléaire et la radioprotection dans le but de protéger les

travailleurs, les patients, le public et l'environnement des risques associés aux activités nucléaires. Elle contribue à informer le public à propos des installations et des activités qu'elle contrôle.

L'équipe a confirmé les forces de l'ASN telles qu'elles avaient été identifiées par la mission de 2006, en particulier son statut d'organisme de contrôle du nucléaire mature et transparent, sa politique d'information et de communication avec le public, son rôle international actif, tout particulièrement avec l'AIEA, et son mécanisme d'habilitation des inspecteurs clair et efficace.

Au cours de la mission IRRS de suivi, de bonnes pratiques supplémentaires ont été identifiées, notamment :

- son rôle significatif dans le domaine de la promotion et de l'harmonisation de la sûreté nucléaire au niveau européen (directive européenne) et sa pro-activité au niveau international ;
- ses efforts importants pour éviter d'être isolée vis-à-vis de ses parties prenantes en établissant des conventions et des protocoles avec des administrations et des organismes locaux, nationaux et internationaux ;
- la prise en compte de considérations réglementaires et de contrôles dans un souci d'anticipation à long terme vis-à-vis de la sûreté nucléaire en France et à l'étranger ;
- la mise en place d'un projet, auquel participent des experts de l'ASN et de l'IRSN, pour développer la réglementation en consultant les parties prenantes de l'ASN notamment les exploitants des installations et des activités nucléaires ;
- le développement d'une échelle ASN-SFRO qui permet de classer les événements qui se produisent dans le domaine de la radiothérapie en fonction de leur conséquence ;
- la mise en ligne sur le site www.asn.fr des lettres transmises aux centres de radiothérapie après inspection, une disposition qui constitue un puissant levier pour faire respecter la réglementation ;
- les dispositions nationales prises avec le ministère en charge de l'environnement pour développer une approche cohérente du traitement des sites contaminés, indépendamment de l'organisme responsable du contrôle de ces sites.

Le rapport de 2006 incluait des recommandations et des suggestions pour consolider le cadre réglementaire de la sûreté et sa mise en œuvre. On citera, d'une part, la promulgation en 2006 de la loi relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire (TSN) et, d'autre part, les actions mises en œuvre pour renforcer la position de l'ASN vis-à-vis de l'IRSN, son appui technique, en tant que client intelligent pour les expertises qu'elle lui commande.

Au cours de la mission de suivi, les experts internationaux ont souligné l'action de l'ASN qui a permis de solder la majeure partie des recommandations et des suggestions émises en 2006.

Le rapport de la mission de 2009 identifie quelques nouvelles recommandations et suggestions pour renforcer le contrôle en France et pour encourager l'amélioration continue de l'activité de l'ASN. En particulier, il est nécessaire que l'ASN :

- développe ses compétences internes notamment pour consolider sa capacité à évaluer ses besoins en termes d'expertise et d'appui technique et la qualité des expertises qui lui sont remises ;
- améliore sa gestion budgétaire pour être mieux à même d'adapter ses actions de recherche à ses besoins liés au contrôle de la sûreté nucléaire et de radioprotection ;
- audite l'IRSN en tant que commanditaire majeur de l'Institut ;

- prenne en charge rapidement le contrôle de la sûreté des sources radioactives dès l'obtention de l'accord du Premier Ministre.

L'équipe souligne également la qualité du travail déjà mené par l'ASN dans de nombreux domaines dans lesquels les recommandations de 2006 n'ont pas encore été complètement remplies mais où des progrès considérables ont été faits. Par exemple, l'ASN a fait des progrès considérables dans la mise en place des exigences et des pouvoirs issus de la loi TSN de 2006 et a initié un programme permanent pour le développement des ordres, des décisions de l'ASN, et des notes supplémentaires de l'ASN, qui sera en charge de couvrir l'ensemble des activités de contrôle de l'ASN.

En accord avec la mission IRRS de 2006, un fort consensus est apparu au sein de la mission de revue sur le fait que la France et les États membres de l'AIEA ont amélioré le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection à travers le monde grâce aux missions IRRS coordonnées l'AIEA. C'est la première fois qu'une mission de revue IRRS complète a fait l'objet d'un audit de suivi. Cet exemple donnera sans nul doute une impulsion considérable au déploiement de ce type de mission à travers le monde ce qui permettra de renforcer la sûreté nucléaire et la radioprotection en améliorant les organisations des Autorités de sûreté nucléaire et leurs pratiques de contrôle.